

Commerce informel et gouvernance locale au grand marché de Bouaké : régulation, tolérance et négociations entre acteurs.

BLE Sogo Jacques, UAO

Résumé

Dans les villes africaines, le commerce informel constitue une composante majeure de l'économie urbaine tout en posant des défis importants en matière de gouvernance locale. À partir d'une enquête qualitative de six mois, menée au grand marché de Bouaké auprès de commerçants, de responsables de marché et agents institutionnels, cet article analyse les mécanismes concrets de régulation du commerce informel. En mobilisant la sociologie économique et la théorie de la transaction sociale, l'étude montre que la régulation repose sur une incertitude normative organisée, une hiérarchisation des formes de contrainte et des négociations monétaires routinisées. Ces transactions sociales, structurellement asymétriques, produisent un ordre marchand stable mais inégalitaire. L'article soutient ainsi que l'illégalité tolérée constitue un mode ordinaire de gouvernement pragmatique du dissensus économique.

Mots-clés

Commerce informel ; Gouvernance locale ; Transaction sociale ; Incertitude normative ; Régulation marchande

Abstract

In African cities, informal trade constitutes a major component of the urban economy while raising significant challenges for local governance. Based on a six-month qualitative study conducted at the Grand Market of Bouaké with traders, market leaders, and institutional actors, this article analyzes the concrete mechanisms regulating informal trade. Drawing on economic sociology and social transaction theory, the study demonstrates that regulation relies on organized normative uncertainty, hierarchical forms of constraint, and routinized monetary negotiations. These

structurally asymmetrical social transactions generate a stable yet unequal market order. The article argues that tolerated illegality functions as an ordinary mode of pragmatic governance of economic dissensus.

Keywords

Informal trade; Local governance; Social transaction; Normative uncertainty; Market regulation

Introduction

Dans les villes africaines contemporaines, le commerce informel ne constitue ni une survivance archaïque ni un simple pis-aller économique. Il représente un mode central d'organisation de la vie économique urbaine, structurant l'approvisionnement des ménages, l'occupation de l'espace public et les formes ordinaires de subsistance. Sa persistance interroge d'autant plus que les cadres juridiques et administratifs encadrant l'activité marchande n'ont cessé de se renforcer. Cette coexistence durable entre normes formelles et pratiques informelles invite à déplacer le regard : le commerce informel n'est pas tant un déficit de régulation qu'un terrain privilégié d'observation des formes effectives de gouvernement de l'économie urbaine.

Le grand marché de Bouaké, principal espace marchand de la deuxième ville de Côte d'Ivoire, offre à cet égard un terrain particulièrement heuristique. Lieu de concentration du commerce informel sous des formes multiples - ambulantes, semi-fixes et installées -, il est également un espace de forte densité institutionnelle, marqué par la présence quotidienne des agents municipaux, de la police municipale et de la police nationale. Loin de produire un ordre normatif stabilisé, cette pluralité

d'acteurs de contrôle engendre des pratiques différenciées, souvent négociées, qui redessinent en permanence les frontières entre le licite, le toléré et l'interdit.

Les approches légalistes et institutionnelles dominantes appréhendent ces configurations à travers les catégories de non-application de la règle, de faiblesse de l'État ou de corruption. En rabattant l'analyse sur la conformité juridique, ces lectures peinent à saisir la rationalité sociale des arrangements observés et à comprendre comment un ordre marchand se maintient malgré l'instabilité normative. Elles tendent ainsi à invisibiliser les mécanismes relationnels, transactionnels et asymétriques par lesquels la régulation est produite au quotidien.

Le constat empirique central de cette recherche est que le commerce informel au grand marché de Bouaké est régi par un régime de gouvernance transactionnelle, fondé sur une incertitude normative structurelle, une tolérance sélective et des transactions sociales asymétriques entre commerçants et institutions publiques locales. Cette gouvernance ne procède ni d'un consensus normatif ni d'un retrait de l'État, mais d'une coproduction pragmatique de règles praticables, permettant à la fois la continuité de l'activité économique et la gestion du dissensus.

Dès lors, le problème sociologique se formule ainsi : par quels mécanismes transactionnels un ordre marchand se stabilise-t-il dans un contexte d'illégalité tolérée, et comment la contrainte institutionnelle est-elle convertie en compromis acceptables ? En mobilisant les concepts d'incertitude normative, de dissensus gérable, de sélection

relationnelle et de transaction sociale, cette recherche interroge les modalités concrètes de la gouvernance locale du commerce informel.

L'hypothèse centrale est que la régulation du commerce informel repose moins sur l'application uniforme des normes que sur des transactions sociales coproduites, articulant coercition, négociation monétaire informelle et médiation locale. L'objectif de l'article est d'analyser empiriquement ces processus au grand marché de Bouaké et de contribuer à l'extension de la théorie de la transaction sociale à l'analyse des économies urbaines africaines.

L'article s'organise en six sections : une revue de littérature, un cadre théorique, la méthodologie, les résultats empiriques, la discussion et la conclusion.

Cette problématisation invite à dépasser les lectures dichotomiques opposant État et informalité, légalité et illégalité, ordre et désordre. Elle suppose d'analyser empiriquement les mécanismes concrets par lesquels la régulation se construit dans l'interaction. La revue de littérature suivante vise précisément à situer cette recherche dans les débats contemporains de la sociologie économique de l'informalité et à identifier les lacunes théoriques auxquelles elle entend répondre.

1. Revue de littérature : du paradigme de l'informalité à l'analyse transactionnelle de la régulation

1.1. L'informalité comme catégorie structurelle de l'économie urbaine

Les travaux fondateurs de Hart (1973) ont introduit l'économie informelle comme catégorie analytique

permettant de penser les activités urbaines échappant aux dispositifs réglementaires formels. Cette conceptualisation a été systématisée par Portes et Castells (1989), qui montrent que l'informalité ne constitue ni une survivance archaïque ni un simple secteur marginal, mais une composante structurelle du capitalisme contemporain. Loin d'être extérieure au système économique dominant, elle en constitue souvent un prolongement flexible et adaptable.

Les recherches ultérieures, notamment celles de Chen (2007, 2012), ont renforcé cette perspective en soulignant la permanence de l'informalité dans les économies du Sud global et son rôle central dans la reproduction sociale urbaine. Toutefois, ces approches privilégient principalement les déterminants macroéconomiques et institutionnels, laissant relativement en arrière-plan les mécanismes micro-sociaux de régulation.

1.2. Gouvernance urbaine et régulation des vendeurs informels

À partir des années 2000, un déplacement analytique s'opère vers l'étude de la gouvernance locale. Brown et Lyons (2010) ainsi que Mitullah (2003) montrent que la régulation des vendeurs de rue oscille entre répression, tolérance et tentatives d'institutionnalisation. Roever (2014, 2016) met en évidence l'émergence de cadres juridiques visant à reconnaître les droits des commerçants informels, tout en soulignant la persistance d'arrangements pratiques informels.

Meagher (2010, 2013) approfondit cette lecture en démontrant que la régulation de l'économie informelle en

Afrique repose sur des configurations hybrides combinant normes étatiques, réseaux sociaux et autorités multiples. Cette perspective contribue à dépasser la dichotomie entre État et informalité en soulignant la pluralité des régimes de gouvernance.

Cependant, ces travaux tendent à analyser la régulation principalement en termes de politiques publiques ou de reconnaissance juridique, sans conceptualiser pleinement les compromis interactionnels qui stabilisent l'ordre marchand au quotidien.

1.3. Sociologie économique et encastrement relationnel des marchés

La sociologie économique relationnelle offre un cadre analytique permettant de dépasser une lecture strictement institutionnelle. Granovetter (1985) montre que l'action économique est encadrée dans des réseaux sociaux, ce qui implique que les pratiques de régulation sont toujours médiatisées par des relations interpersonnelles. Fligstein (2001) complète cette perspective en conceptualisant les marchés comme des champs stratégiques d'action structurés par des rapports de pouvoir et des luttes pour la stabilisation des règles.

Ces approches permettent de comprendre que les marchés informels ne sont pas des espaces dépourvus de régulation, mais des configurations sociales où les règles émergent de luttes et d'ajustements permanents. Néanmoins, elles ne fournissent pas toujours un cadre opérationnel pour analyser les compromis quotidiens entre acteurs aux intérêts divergents.

1.4. La transaction sociale comme cadre d'analyse de l'incertitude normative

La théorie de la transaction sociale développée par Rémy (1975, 1981) et approfondie par Blanc (1992, 2015) permet précisément de conceptualiser ces ajustements. Elle postule que, dans des contextes d'incertitude normative durable, la régulation repose sur des compromis provisoires et asymétriques entre acteurs. La transaction sociale ne suppose ni consensus normatif ni application uniforme de la règle, mais un dissensus gérable structuré par des rapports de pouvoir.

Cette perspective apparaît particulièrement pertinente pour analyser les marchés urbains africains, caractérisés par la coexistence de l'égalité formelle et d'illégalité tolérée. Toutefois, peu d'études empiriques ont mobilisé explicitement ce cadre pour analyser la régulation concrète du commerce informel en Afrique de l'Ouest.

1.5. Limites scientifiques et positionnement de la recherche

Dans le contexte ivoirien et bouakois, les travaux existants (Adou & Fofana, 2025 ; Amoatta et al., 2025 ; Kamelan, 2016 ; N'Guessan, 2015) documentent l'importance socio-économique du commerce informel et les dynamiques spatiales du marché. Cependant, ils n'analysent pas systématiquement les mécanismes transactionnels par lesquels la régulation est produite dans l'interaction quotidienne entre commerçants et institutions de contrôle.

Il subsiste ainsi une limite analytique concernant la compréhension des processus par lesquels un ordre

marchand se stabilise dans un contexte d'incertitude normative structurelle. En mobilisant conjointement la sociologie économique relationnelle et la théorie de la transaction sociale, la présente recherche vise à combler cette lacune en proposant une analyse fine de la gouvernance transactionnelle du grand marché de Bouaké.

2. Cadre théorique : Gouvernance transactionnelle, encastrement et pluralité normative

La théorie de la transaction sociale constitue le socle analytique central de cette recherche. Élaborée par Jean Rémy (1975) puis approfondie par Maurice Blanc (1992, 2015), elle permet de penser la régulation sociale non comme l'application mécanique de normes stabilisées, mais comme un processus relationnel d'ajustements pragmatiques entre acteurs porteurs d'intérêts divergents. Dans cette perspective, la règle formelle n'est jamais totalement absente, mais elle ne s'impose pas non plus de manière uniforme. Elle fonctionne comme une référence mobilisable, négociable et parfois suspendue selon les configurations interactionnelles.

Dans le contexte du grand marché de Bouaké, l'incertitude normative observée ne relève pas d'un simple dysfonctionnement institutionnel. Elle apparaît au contraire comme une condition structurelle de l'action. La coexistence quotidienne de plusieurs institutions de régulation -mairie, police municipale et police nationale - produit une pluralité de registres de contrainte et une application différenciée des normes relatives à l'occupation de l'espace, à la fiscalité et à la circulation. La transaction sociale devient alors le

mécanisme par lequel cette pluralité est rendue praticable. Elle permet d'éviter le conflit ouvert tout en maintenant une forme minimale d'ordre marchand.

Afin de renforcer la portée explicative de cette approche, l'analyse est également articulée à la théorie de l'encastrement développée par Mark Granovetter (1985). Celui-ci montre que l'action économique est toujours insérée dans des réseaux sociaux qui structurent les comportements et orientent les décisions. Au grand marché de Bouaké, la régulation elle-même apparaît encadrée dans des relations interpersonnelles. Les montants effectivement versés au titre des taxes municipales varient selon la qualité des liens entretenus avec les agents collecteurs, tandis que la fréquence et l'intensité des sanctions dépendent souvent de la proximité relationnelle, de l'ancienneté ou du capital social des commerçants. La norme n'est donc pas simplement appliquée ; elle est médiatisée par des relations sociales qui en modulent les effets.

L'apport de l'approche institutionnelle des marchés développée par Neil Fligstein (2001) permet également d'éclairer le fonctionnement du marché comme un champ structuré par des rapports de pouvoir inégaux. Les marchés ne sont pas des espaces spontanés d'échange, mais des configurations institutionnelles dans lesquelles des acteurs dotés de ressources différenciées contribuent à stabiliser des règles du jeu. Le grand marché de Bouaké peut ainsi être analysé comme un champ institutionnel hybride, où l'État n'est ni totalement absent ni pleinement souverain. La règle formelle y coexiste avec des arrangements pratiques, et la coercition s'articule à des formes routinisées de négociation.

À partir de ces articulations théoriques, la notion de gouvernance transactionnelle désigne le mode spécifique de régulation observé sur le terrain. Elle renvoie à un régime coproduit, asymétrique et pragmatique, dans lequel contrainte institutionnelle, tolérance sélective et transactions monétaires informelles s'entrelacent pour stabiliser un ordre marchand en contexte d'incertitude normative. La transaction sociale ne supprime pas les rapports de domination ; elle les rend supportables et opératoires dans la durée.

3. Méthodologie

Cette recherche s'inscrit dans une démarche qualitative relevant de la sociologie économique compréhensive. Elle vise à saisir les mécanismes concrets par lesquels se construit la régulation du commerce informel au grand marché de Bouaké, en accordant une attention particulière aux interactions quotidiennes entre commerçants et institutions de contrôle. L'objectif n'est pas seulement descriptif, mais explicatif : il s'agit d'identifier les processus transactionnels qui assurent la stabilisation pragmatique de l'ordre marchand.

Le travail de terrain s'est déroulé sur une période continue de six mois, permettant d'observer différentes temporalités de l'action publique, notamment les jours ordinaires d'activité, les périodes de forte affluence et les opérations ponctuelles de contrôle renforcé. Cette durée a favorisé l'établissement d'une relation de confiance avec les

acteurs enquêtés et a permis d'atteindre une saturation thématique progressive des données.

L'enquête a été conduite par un chercheur principal assisté de six enquêteurs formés aux techniques d'entretien et d'observation ethnographique. Au total, 52 entretiens semi-directifs ont été réalisés. Ils ont été administrés auprès de 22 commerçants ambulants, 14 commerçants non ambulants, 5 agents municipaux chargés de la collecte des taxes, 4 policiers municipaux, 2 policiers nationaux et 5 responsables de groupements de commerçants.

Le choix des enquêtés a reposé sur un échantillonnage raisonné visant à croiser les points de vue institutionnels et économiques, afin de reconstituer la dynamique transactionnelle dans sa pluralité.

Les entretiens ont été complétés par des observations systématiques consignées dans des carnets de terrain structurés. Ces observations ont porté sur les situations de contrôle, les blocages de marchandises, les interactions verbales entre commerçants et agents de régulation ainsi que les formes de médiation exercées par les responsables de marché. L'attention portée aux écarts entre discours déclarés et pratiques effectives a permis de dépasser une lecture strictement normative des situations observées.

L'analyse des données a reposé sur un codage thématique structuré autour des catégories issues de la théorie de la transaction sociale, notamment l'incertitude normative, les ajustements réciproques, la réversibilité des sanctions et la médiation relationnelle. Une triangulation systématique entre entretiens et observations a été opérée

afin de renforcer la validité interne des résultats. Cette stratégie méthodologique a permis d'objectiver les mécanismes transactionnels au-delà des seules perceptions subjectives des acteurs.

Limites méthodologiques

Certaines pratiques sensibles - notamment les transactions monétaires informelles et les formes de sélection relationnelle - demeurent partiellement invisibles ou indirectement évoquées par les acteurs. Cette opacité constitue une contrainte méthodologique, mais également un résultat analytique, révélateur du caractère tacite et non institutionnalisé des transactions sociales. La triangulation entre entretiens, observations et comparaison des points de vue a permis de limiter ces biais sans prétendre à une exhaustivité impossible.

4. Résultats : Configurations empiriques de la gouvernance transactionnelle au grand marché de Bouaké

4.1. Une incertitude normative renforcée par la variabilité des pratiques de contrôle

Le premier résultat empirique met en évidence une incertitude normative structurelle, renforcée par la variabilité des pratiques de contrôle exercées par les différents acteurs de la régulation publique au grand marché de Bouaké. Les commerçants, toutes catégories confondues, connaissent l'existence des règles encadrant l'occupation de l'espace, la circulation et le paiement des taxes. Toutefois, ces règles ne s'imposent jamais comme un cadre stable et

prévisible, en raison de leur mise en œuvre différenciée selon les institutions, les agents et les situations.

L'incertitude normative observée au grand marché de Bouaké est étroitement liée à la variabilité des pratiques de contrôle. Les commerçants connaissent les règles, mais ils font l'expérience quotidienne de leur application fluctuante. Une commerçante à ciel ouvert souligne ainsi :

« Les règles, on les connaît, mais on ne sait jamais quand elles vont vraiment s'appliquer. Aujourd'hui on travaille tranquille, demain on dit que c'est interdit au même endroit, que c'est au bord de la route. » (Commerçante, 23 ans, niveau d'étude 4^{ème})

Ce verbatim montre que la règle n'est pas absente, mais instable dans ses effets, ce qui empêche toute anticipation sécurisée de l'action. La règle existe comme horizon contraignant, mais elle ne structure pas de manière uniforme les pratiques. Les observations de terrain montrent que la norme est appliquée de manière sélective et contextuelle. Les interventions varient selon les moments de la journée, l'intensité de la fréquentation du marché, la nature de l'infraction et, surtout, les relations entretenues entre commerçants et agents de contrôle. Cette variabilité produit un environnement normatif dans lequel la règle formelle conserve une valeur symbolique et coercitive potentielle, sans pour autant structurer de manière uniforme les pratiques marchandes.

Cette variabilité est également interprétée par les commerçants comme dépendante des agents en présence, comme l'indique un commerçant ambulant :

« La loi est la même pour tout le monde, mais pour la mettre en pratique là, ça dépend de qui est de service. Sinon, ce n'est pas la règle qui change, ce sont les personnes. Certains agents municipaux, à partir de midi, ils vous laissent tranquilles, mais il y a d'autres à partir de 11H30, ils vous traquent comme des voleurs pour avoir leur argent de manger de midi » (Commerçant ambulant, 34 ans, illettré)

Cette situation engendre une lecture pragmatique de la norme par les commerçants. Ceux-ci intègrent l'incertitude comme une donnée ordinaire de l'activité économique et développent des stratégies d'anticipation fondées sur l'identification des styles de contrôle propres à chaque institution. La police municipale, les agents municipaux collecteurs de taxes et la police nationale n'incarnent pas les mêmes régimes de contrainte, ce qui conduit les acteurs à ajuster leurs pratiques spatiales et temporelles en conséquence.

La norme apparaît ici personnalisée, activée ou neutralisée selon les interactions, ce qui renforce la nécessité de négocier. Du côté des agents municipaux, cette flexibilité est assumée comme une contrainte de gestion :

« On ne peut pas appliquer la règle de la même façon tous les jours. Il faut regarder le contexte, sinon le marché devient ingérable. » (Agent municipal)

Loin de produire une situation d'anomie, cette incertitude normative constitue la condition même de l'émergence des transactions sociales. La règle n'est ni totalement suspendue ni pleinement appliquée ; elle fonctionne comme une référence négociable, activée ou neutralisée selon les configurations interactionnelles. La régulation du commerce informel repose ainsi sur un processus dynamique d'ajustement, dans lequel la variabilité des pratiques de contrôle alimente la négociation, la tolérance sélective et la personnalisation des rapports à la norme. Cette incertitude normative apparaît dès lors comme un principe structurant de la gouvernance transactionnelle du marché.

Cette incertitude normative constitue ainsi le socle structurel à partir duquel se déploient les transactions sociales observées.

4.2. Des ajustements réciproques structurés par des transactions monétaires et relationnelles

Le deuxième résultat empirique met en évidence que la régulation du commerce informel au grand marché de Bouaké repose sur des ajustements réciproques entre commerçants et agents de régulation, structurés à la fois par des transactions monétaires informelles et par des relations personnalisées. Ces ajustements s'inscrivent dans une configuration où les intérêts des acteurs sont partiellement divergents mais mutuellement contraignants : les commerçants cherchent à assurer la continuité de leurs activités et la sécurisation de leurs revenus, tandis que les

autorités locales visent le maintien de l'ordre, la gestion de l'espace urbain et la perception de ressources fiscales.

Les données empiriques montrent que les agents municipaux chargés de la collecte des taxes jouent un rôle central dans cette dynamique transactionnelle. La taxe, bien que formellement définie, fait l'objet d'une modulation relationnelle : les montants effectivement versés et la régularité des paiements varient selon l'ancienneté des commerçants, leur visibilité dans l'espace marchand et la qualité des relations entretenues avec les agents collecteurs. Cette flexibilité transforme la taxe en un instrument d'ajustement, permettant de maintenir l'activité économique tout en assurant une reconnaissance minimale de l'autorité municipale.

Les ajustements entre commerçants et autorités reposent sur des transactions monétaires informelles, indissociables de relations personnalisées. Une commerçante installée explique :

« On paie selon ce qu'on peut. Je ne peux pas payer taxe 200 frs ou 500 frs chaque jour parce que j'ai deux magasins. Si je fais ça je ne peux pas m'en sortir et eux-mêmes savent que je ne peux pas c'est ça même que j'ai tissé amitié avec eux, les collecteurs de la mairie » (Commerçante de quincaillerie et de produits vivriers, 37 ans, illettrée)

Ce verbatim met en évidence une modulation relationnelle de la taxe, transformant un dispositif fiscal formel en instrument transactionnel. Cette logique est confirmée par un agent collecteur :

« Si on exige toujours le même montant, il y aura trop de problèmes. On s'adapte à la situation de chaque commerçant. »

Par ailleurs, les interactions avec la police municipale s'inscrivent dans une logique similaire d'ajustement négocié. Les commerçants en infraction, notamment ceux installés aux abords des voies, peuvent faire l'objet de blocages temporaires de marchandises, dont la levée est fréquemment associée à une négociation monétaire informelle. Ces pratiques, loin d'être systématiques, reposent sur une sélection relationnelle qui différencie les commerçants selon leurs ressources sociales et leur capacité à mobiliser des médiateurs.

Ces ajustements réciproques ne relèvent ni d'un accord formel ni d'un simple contournement de la règle. Ils constituent des transactions sociales asymétriques, par lesquelles chaque acteur consent des concessions limitées afin d'éviter la rupture de l'ordre marchand. La régulation du marché apparaît ainsi comme le produit d'un compromis pragmatique, fondé sur l'articulation entre contrainte, tolérance et négociation monétaire.

La taxe devient ainsi un outil de compromis, permettant d'éviter la rupture de l'ordre marchand. Un vendeur de vivriers résume cette rationalité pratique :

« Ce n'est pas écrit, mais on sait combien donner et à qui. C'est comme ça que le marché tient. » (Vendeur de vivrier, 33 ans, niveau d'étude 5^{ème})

Ces ajustements illustrent une transaction sociale asymétrique, où la contrainte institutionnelle est rendue praticable par la négociation.

Ces ajustements illustrent concrètement la manière dont la contrainte institutionnelle est convertie en compromis transactionnel.

4.3. Le blocage sélectif des marchandises et la négociation avec la police municipale

Le troisième résultat empirique met en évidence que l'intervention de la police municipale dans la régulation du commerce informel repose largement sur le blocage sélectif des marchandises, lequel constitue un instrument central de la transaction sociale. Ce mode d'action concerne principalement les commerçants installés aux abords immédiats des voies de circulation, considérés comme étant en infraction au regard des règles de sécurité et de fluidité du trafic.

Le blocage des marchandises constitue un instrument central de la régulation municipale. Une vendeuse installée aux abords de la voie indique :

« Ils peuvent bloquer tes marchandises, mais pas pour longtemps. Si tu parles bien et que tu règles, on te libère. »
(Vendeuse de produits cosmétiques, 25 ans, niveau d'étude primaire)

Les observations de terrain montrent que le blocage des marchandises n'est ni systématique ni uniforme. Tous les commerçants en situation d'infraction ne sont pas concernés

de la même manière, ce qui révèle une sélectivité relationnelle dans l'application de la contrainte. Certains vendeurs, bien que visibles et durablement installés dans des zones interdites, ne font pas l'objet d'interventions répétées, tandis que d'autres sont régulièrement ciblés. Cette sélectivité repose sur des critères informels tels que l'ancienneté, la réputation, les relations entretenues avec les agents municipaux ou la capacité à mobiliser des intermédiaires locaux.

Le blocage des marchandises fonctionne ainsi moins comme une sanction définitive que comme une ressource transactionnelle. Il ouvre un espace de négociation informelle, dans lequel la levée du blocage est fréquemment associée à un échange monétaire ou à une promesse d'ajustement temporaire de l'emplacement. La contrainte matérielle exercée sur les marchandises permet aux agents municipaux de rappeler leur autorité tout en laissant la possibilité d'un règlement négocié de la situation.

La sanction apparaît ici comme réversible, ouvrant un espace de négociation. Cette pratique est sélective, comme le souligne un commerçant ambulant :

« On n'attrape pas tout le monde. Certains restent là toute la journée sans problème. C'est selon les relations. »
(Commerçant ambulant, 19 ans, illettré)

Pour les commerçants, cette pratique est intégrée comme une modalité ordinaire de la régulation. Le blocage n'est pas perçu comme une exclusion durable, mais comme une étape du processus transactionnel, susceptible d'être

résolue par la négociation. Cette logique contribue à éviter l'escalade du conflit, en maintenant la relation entre commerçants et police municipale dans un registre pragmatique. La contrainte est donc relationnellement différenciée, ce qui confirme la logique transactionnelle. Un agent municipal explicite cette fonction :

« Le blocage, ce n'est pas pour punir, c'est pour faire respecter un peu l'ordre. Après, on trouve une solution. »
(Agent municipal)

Le blocage agit ainsi comme un signal transactionnel, rappelant l'autorité sans rompre durablement la relation.

Toutefois, cette négociation n'est pas égalitaire. Les commerçants les plus précaires, dépourvus de ressources relationnelles, subissent davantage les effets du blocage, tandis que ceux disposant de réseaux ou d'un capital social local parviennent plus facilement à transformer la sanction en arrangement. Le blocage sélectif des marchandises apparaît ainsi comme un mécanisme central de gouvernance transactionnelle, à la fois stabilisateur du marché et producteur d'inégalités internes.

Le blocage apparaît dès lors comme un instrument stratégique de production de la négociation.

4.4. Une peur différenciée de la police nationale et des négociations plus formelles

Le quatrième résultat empirique met en évidence une hiérarchisation marquée des forces de régulation dans les représentations et les pratiques des commerçants du grand

marché de Bouaké. Si les interactions avec les agents municipaux et la police municipale s'inscrivent majoritairement dans des registres transactionnels personnalisés, la police nationale est perçue comme une autorité nettement plus contraignante, suscitant une crainte plus forte et appelant des formes de négociation sensiblement différentes. Une commerçante affirme :

« La police municipale, on peut parler avec eux. Mais la police nationale, quand ils arrivent, il faut disparaître. »
(Commerçante de légumes, 24 ans, niveau d'étude primaire)

Les observations de terrain montrent que la présence de la police nationale, notamment le long des grandes artères entourant le marché, modifie immédiatement les comportements des commerçants. Ceux-ci adoptent des stratégies d'évitement plus strictes : déplacement rapide des marchandises, retrait temporaire des zones à risque, suspension ponctuelle de l'activité ou repositionnement vers des espaces jugés moins exposés. Cette réaction traduit une perception de la police nationale comme incarnant une contrainte moins négociable, associée à des sanctions plus lourdes et potentiellement durables.

Contrairement aux interactions avec la police municipale, les négociations avec la police nationale sont décrites par les commerçants comme plus formelles, plus coûteuses et plus incertaines. Elles impliquent rarement des arrangements immédiats et personnalisés, et peuvent déboucher sur des saisies prolongées ou des poursuites administratives. Cette relative rigidité limite les marges de

manœuvre transactionnelles des commerçants et renforce la dimension dissuasive de l'intervention. La police nationale est perçue comme une autorité moins négociable, suscitant des stratégies d'évitement plus radicales. Un vendeur ambulant confirme :

« Avec la police nationale, ce n'est pas la discussion. Si tu tombes dedans, ça peut coûter cher. » (Vendeur ambulant, 25 ans, niveau d'étude 6^{ème})

Cette perception est assumée par les agents eux-mêmes :

« Notre travail, ce n'est pas de négocier, c'est de sécuriser la circulation. Le reste ne nous regarde pas. » (Agent de police)

La police nationale fixe ainsi des limites externes à la transaction sociale, renforçant la pluralité des régimes de contrainte.

L'analyse empirique montre que cette peur différenciée contribue à structurer l'espace marchand. Les zones placées sous contrôle direct ou indirect de la police nationale deviennent des espaces de forte contrainte, tandis que celles relevant principalement de la police municipale offrent des possibilités plus larges de négociation. Cette segmentation spatiale alimente une géographie différenciée du commerce informel, façonnée par l'intensité et la nature de la régulation.

Ainsi, la police nationale apparaît comme un acteur central de la gouvernance transactionnelle, non par la

fréquence de ses interventions, mais par sa capacité à fixer des limites non négociables à l'extension des transactions sociales. Cette configuration renforce la pluralité des registres de contrainte et confirme que la régulation du marché repose sur une articulation complexe entre coercition formelle et négociation informelle.

La pluralité des registres de coercition confirme la fragmentation institutionnelle du champ marchand.

4.5. Les responsables de commerçants comme médiateurs face aux pratiques sélectives

Le cinquième résultat empirique met en évidence le rôle central des responsables de commerçants dans la régulation quotidienne du commerce informel au grand marché de Bouaké. Ces acteurs (chefs de marché, responsables de groupements professionnels, leaders féminins ou représentants associatifs) occupent une position stratégique à l'interface entre les commerçants et les différentes institutions de contrôle. Leur fonction dépasse largement la simple représentation : ils interviennent activement comme médiateurs des transactions sociales, notamment face aux pratiques sélectives de sanction et de tolérance.

Face à la sélectivité des sanctions, les responsables de commerçants jouent un rôle central de médiation. Un responsable de groupement explique :

« Quand il y a problème, les commerçants viennent d'abord me voir. Je vais parler avec les agents pour calmer la

situation. » (Responsable de groupement, niveau d'étude 3^{ème})

Cette médiation vise à transformer le conflit potentiel en transaction négociable, comme le souligne une leader féminine :

« Si je ne m'en mêle pas, ça peut dégénérer. Mon rôle, c'est d'éviter les conflits inutiles. » (Femme leader des commerçants du grand marché, niveau d'étude 2^{nde})

Les données empiriques montrent que ces responsables sont fréquemment sollicités lors des situations de blocage de marchandises, de menaces de déguerpissement ou d'interventions ciblées de la police municipale. Leur rôle consiste à transformer des rapports de force potentiellement conflictuels en relations négociables, en mobilisant leur capital relationnel auprès des agents de régulation. Ils interviennent pour obtenir la levée des blocages, négocier des délais, ou proposer des solutions temporaires de relocalisation.

Cette médiation repose sur une double légitimité. D'une part, ces acteurs sont reconnus par les commerçants comme des représentants capables de défendre des intérêts collectifs. D'autre part, ils bénéficient d'une reconnaissance tacite de la part des autorités locales, qui les identifient comme des interlocuteurs fiables pour maintenir l'ordre et prévenir les débordements. Cette position intermédiaire leur permet de jouer un rôle clé dans la stabilisation des transactions sociales.

Pour les commerçants, cette intervention est décisive :

« Quand la responsable intervient, les agents écoutent. Elle connaît les règles et les personnes. » (Commerçant de brouettes et équipements agricoles, 45 ans, illettré)

Ces acteurs apparaissent comme de véritables entrepreneurs de transaction, stabilisant la gouvernance locale.

Toutefois, l'analyse révèle que cette médiation est elle-même traversée par des logiques de sélection et d'inégalités. Les responsables de commerçants n'interviennent pas avec la même intensité pour tous les acteurs, et leur capacité de négociation varie selon les ressources relationnelles, le statut des commerçants concernés et les enjeux du moment. Cette médiation contribue ainsi à la reproduction d'un ordre marchand hiérarchisé, tout en limitant les effets les plus brutaux de la contrainte.

En ce sens, les responsables de commerçants apparaissent comme des entrepreneurs de transaction, essentiels à la gouvernance pragmatique du marché, assurant la continuité des activités économiques dans un contexte de régulation sélective et asymétrique.

Les médiateurs locaux assurent la continuité transactionnelle de la gouvernance.

4.6. Une gouvernance transactionnelle coproduite, inégalitaire mais fonctionnelle

Le dernier résultat empirique permet de caractériser la régulation du commerce informel au grand marché de Bouaké comme une gouvernance transactionnelle coproduite, issue de l'interaction quotidienne entre commerçants, responsables de marché et différentes institutions de contrôle. Cette gouvernance ne repose ni sur un dispositif formel clairement codifié, ni sur un retrait de l'action publique, mais sur un ensemble de transactions sociales routinisées qui produisent des règles pratiques partagées, bien que rarement explicitées.

L'ensemble des interactions observées produit une gouvernance coproduite, fondée sur des règles pratiques partagées. Un ancien commerçant résume :

« Ici, rien n'est écrit, mais tout le monde sait comment ça marche. C'est l'habitude qui fait la règle. » (Commerçant de plus de 30 ans d'expérience, librairie et équipements agricoles, illettré)

Les observations montrent que l'ordre marchand du marché est maintenu par la répétition de compromis successifs, intégrant tolérance, contrainte et négociation. Ces compromis définissent des seuils implicites de ce qui est acceptable ou non : emplacements temporairement tolérés, montants négociés des taxes, modalités informelles de levée des sanctions. Bien que juridiquement fragiles et constamment réversibles, ces arrangements acquièrent une

certaine stabilité par leur inscription dans les routines quotidiennes des acteurs.

Cette gouvernance coproduite est cependant profondément inégalitaire. L'accès à la négociation et à la tolérance dépend largement des ressources sociales et relationnelles des commerçants. Les acteurs disposant d'un capital social élevé, d'une ancienneté reconnue ou de relations privilégiées avec les responsables de marché bénéficient de marges de manœuvre plus larges. À l'inverse, les commerçants les plus précaires (ambulants, nouveaux entrants, acteurs faiblement insérés dans les réseaux locaux) subissent plus directement les effets de la contrainte et de la sélection relationnelle.

Cette gouvernance est toutefois inégalitaire, comme l'exprime une commerçante précaire :

« Ce n'est pas correct, ce n'est pas juste pour tout le monde, mais au moins on peut vendre. Si c'est la loi seulement qu'on veut suivre, on ne va pas s'en sortir. » (Commerçante précaire, 34 ans, illettrée)

Malgré ces inégalités, cette gouvernance transactionnelle se révèle fonctionnelle. Elle permet la poursuite des activités marchandes, la gestion relative de la circulation et la coexistence quotidienne entre acteurs aux intérêts divergents. La transaction sociale apparaît ainsi comme un mécanisme de stabilisation pragmatique, assurant un équilibre minimal entre survie économique, ordre public et légitimité institutionnelle.

Du point de vue institutionnel, cette flexibilité est assumée :

« Si on casse tout, le marché ne fonctionne plus. On fait comme on peut pour que chacun trouve sa place. » (Agent municipal)

En définitive, le grand marché de Bouaké se présente comme un espace où la gouvernance locale est moins imposée que coproduite dans l'interaction, confirmant que l'informalité urbaine ne constitue pas un espace hors régulation, mais un terrain privilégié de production de règles transactionnelles, asymétriques et évolutives.

L'ensemble de ces mécanismes compose ce que nous désignons comme une gouvernance transactionnelle coproduite.

5. Discussion : gouvernance transactionnelle et régulation asymétrique du commerce informel

5.1. L'incertitude normative comme principe structurant

Le premier résultat empirique met en évidence une incertitude normative structurelle produite par la variabilité des pratiques de contrôle. Contrairement aux lectures qui interprètent cette variabilité comme un simple dysfonctionnement administratif, les données montrent qu'elle constitue un principe structurant de la régulation du marché. La règle formelle est connue des acteurs, mais son activation demeure fluctuante. Cette situation confirme l'hypothèse formulée par Rémy (1975 ; 1981) selon laquelle la

transaction sociale émerge dans des contextes où la norme ne peut s'imposer uniformément.

Cependant, le cas bouakois permet d'aller plus loin. L'incertitude observée n'est pas seulement un contexte ; elle devient une ressource institutionnelle. Elle crée des marges de manœuvre pour les agents comme pour les commerçants et rend possible la négociation. Ce résultat nuance les approches centrées sur la faiblesse de l'État : l'indétermination normative n'abolit pas la contrainte, elle la rend modulable.

5.2. Transactions monétaires informelles : régulation ou corruption ?

Le deuxième résultat concerne la centralité des transactions monétaires informelles dans la régulation quotidienne du marché. Empiriquement, ces paiements négociés permettent d'éviter la saisie, de maintenir un emplacement ou de moduler la taxe. Ils assurent la continuité de l'activité économique.

Ce résultat doit être discuté au regard des travaux de Roitman (2005) et Cantens (2012), qui montrent que la fiscalité en contexte africain fonctionne souvent à travers des arrangements négociés. Toutefois, dans le cas du grand marché de Bouaké, ces transactions ne relèvent pas uniquement d'une désobéissance fiscale ou d'une corruption marginale. Elles apparaissent comme des mécanismes routinisés de stabilisation du marché.

Cependant, l'analyse révèle également leur dimension profondément asymétrique. Les commerçants les plus précaires négocient sous la menace du blocage ou de la saisie. Ce constat confirme la thèse de Blanc (1992 ; 2015) selon

laquelle la transaction sociale repose sur un dissensus gérable plutôt que sur un consensus égalitaire. La transaction n'efface pas la domination ; elle en organise la gestion quotidienne.

5.3. Le blocage sélectif des marchandises : une coercition négociable

Le blocage des marchandises constitue un résultat central de l'enquête. Empiriquement, il fonctionne comme une sanction réversible ouvrant un espace de négociation. Cette réversibilité confirme que la contrainte ne vise pas l'exclusion définitive des commerçants, mais leur maintien dans un ordre marchand régulé.

Ce résultat dialogue avec les travaux sur la gouvernance urbaine africaine (Mitullah, 2003 ; Brown & Lyons, 2010), qui montrent l'alternance entre coercition et tolérance. Toutefois, l'étude bouakoise précise que la coercition est intégrée au processus transactionnel lui-même. Elle devient une ressource de négociation plutôt qu'un simple instrument de répression.

5.4. Hiérarchisation policière et pluralité des registres de contrainte

Le quatrième résultat met en évidence une hiérarchisation claire entre police municipale et police nationale. Empiriquement, cette différenciation produit une géographie régulatrice du marché : certaines zones sont négociables, d'autres beaucoup moins.

Cette pluralité confirme que la gouvernance locale n'est pas homogène. Elle rejoint la conceptualisation des marchés

comme champs stratégiques d'action proposée par Fligstein (2001), mais en y intégrant explicitement la dimension d'illégalité tolérée. Les commerçants ajustent leurs pratiques selon le type d'autorité rencontré, révélant une rationalité stratégique ancrée dans l'expérience de la contrainte différenciée.

Ce résultat enrichit également la sociologie économique relationnelle de Granovetter (1985). L'encastrement relationnel n'est pas uniforme : il varie selon le registre institutionnel mobilisé.

5.5. Médiations locales et stabilisation du dissensus

Le rôle des responsables de commerçants constitue un résultat décisif. Empiriquement, ces acteurs interviennent pour transformer des situations conflictuelles en transactions négociables. Ils stabilisent l'ordre marchand en servant d'intermédiaires entre commerçants et institutions. Ce constat confirme les analyses de Fusulier (2008) sur la dimension médiatrice de la transaction sociale. Toutefois, l'étude montre que cette médiation est elle-même traversée par des logiques d'inégalité. Tous les commerçants ne bénéficient pas du même niveau d'intervention. La stabilisation du marché repose donc sur une médiation sélective.

5.6. Gouvernance transactionnelle asymétrique ou Ordre marchand transactionnel asymétrique : convergences et déplacements théoriques

Pris ensemble, ces résultats confirment plusieurs acquis de la littérature : la structuralité de l'informalité (Hart, 1973),

l'hybridité des régimes de gouvernance (Meagher, 2010), l'encastrement relationnel (Granovetter, 1985) et le dissensus gérable (Blanc, 1992).

Cependant, ils déplacent ces approches sur trois points majeurs. Premièrement, la stabilisation du marché ne dépend pas nécessairement d'une formalisation institutionnelle explicite, contrairement à certaines perspectives normatives. Deuxièmement, la régulation observée ne traduit pas une simple faiblesse de l'État, mais une capacité adaptative structurée fondée sur la pluralité institutionnelle. Troisièmement, l'illégalité tolérée apparaît constitutive du champ marchand plutôt qu'exceptionnelle.

5.7. Contribution théorique : vers une conceptualisation de l'Ordre marchand transactionnel asymétrique

L'ensemble des résultats empiriques discutés conduit à dépasser l'analyse en termes strictement institutionnels ou légalistes de la régulation du commerce informel. Le cas du grand marché de Bouaké révèle que la stabilité du marché ne résulte ni d'une application uniforme de la norme ni d'un retrait de l'État, mais d'un processus continu de transactions sociales structurées par des rapports de pouvoir différenciés.

Dans cette perspective, il est possible d'esquisser la notion d'ordre marchand transactionnel asymétrique pour désigner une configuration dans laquelle l'ordre économique émerge de l'articulation entre incertitude normative organisée, pluralité hiérarchisée des formes de contrainte et négociations monétaires routinisées. Cet ordre ne repose

pas sur un consensus égalitaire, mais sur des compromis contraints stabilisés dans le temps.

Loin de constituer un espace hors régulation, le grand marché apparaît ainsi comme un lieu de coproduction pragmatique de l'ordre économique, où la transaction assure simultanément la continuité de l'activité marchande et la reproduction des inégalités internes.

Cette proposition conceptuelle ouvre des perspectives pour l'analyse comparative des marchés urbains africains, en invitant à considérer l'informalité non comme un déficit de normes, mais comme une forme spécifique de production d'ordre économique en contexte d'incertitude durable.

Conclusion

L'analyse du commerce informel au grand marché de Bouaké montre que l'informalité urbaine ne relève ni d'un vide normatif ni d'un simple déficit institutionnel. Loin d'opposer légalité et illégalité, formel et informel, les pratiques observées révèlent un mode spécifique de production de l'ordre économique, fondé sur l'articulation entre incertitude normative, pluralité hiérarchisée des contraintes et négociations routinisées.

Les résultats empiriques mettent en évidence que la règle formelle demeure présente comme horizon de référence, mais que sa mise en œuvre varie selon les configurations institutionnelles et relationnelles. Cette variabilité ne produit pas le désordre ; elle ouvre un espace transactionnel au sein duquel commerçants et institutions

ajustent continuellement leurs positions. Les transactions monétaires informelles, la tolérance sélective et les médiations locales ne constituent pas des anomalies marginales, mais des mécanismes ordinaires de stabilisation du marché.

L'ordre qui en résulte est asymétrique. Il repose sur une distribution inégale des ressources économiques et relationnelles, qui conditionne l'accès à la négociation et à la tolérance. La transaction sociale apparaît ainsi non comme un effacement des rapports de domination, mais comme une modalité pragmatique de leur gestion quotidienne. Elle permet la continuité de l'activité marchande tout en reproduisant des hiérarchies internes.

Dans cette perspective, le grand marché de Bouaké peut être interprété comme une configuration empirique illustrant ce que l'on peut qualifier d'ordre marchand transactionnel asymétrique : une forme de stabilisation économique produite dans l'interaction, en contexte d'incertitude normative organisée. Cette lecture invite à repenser les politiques de formalisation non comme une simple substitution de la règle formelle aux arrangements existants, mais comme une transformation délicate des équilibres transactionnels qui structurent déjà l'espace marchand.

En ce sens, l'étude contribue à déplacer le regard porté sur l'économie informelle urbaine en Afrique subsaharienne. Elle montre que celle-ci ne constitue pas une zone d'exception, mais un terrain privilégié pour analyser les formes contemporaines de gouvernement pragmatique du dissensus économique. La compréhension de ces

configurations transactionnelles ouvre des perspectives comparatives et théoriques pour l'analyse d'autres marchés urbains africains confrontés à des régimes similaires d'incertitude normative durable.

Bibliographie

BLANC Maurice, 1992. *Pour une sociologie de la transaction sociale*, L'Harmattan, Paris

BLANC Maurice, 2009. « Transaction sociale et régulation de l'action collective », in *Pensée plurielle*, N°21, pp. 23-36

BLANC Maurice, 2015. « La transaction sociale : genèse, usages et perspectives », In : J. RÉMY (dir.), *La transaction sociale*, Érès, Toulouse, pp. 15-34

BLÉ Sogo Jacques et LIDA Dali Serge, 2020. « Imaginaires sociaux et construction du prix dans les marchés urbains ivoiriens », in *Revue ivoirienne de sociologie et d'anthropologie*, Vol. 8, N°2, pp. 45-68

BOURDIEU Pierre, 1980. *Le sens pratique*, Éditions de Minuit, Paris

BOURDIEU Pierre, 1994. *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Seuil, Paris

BOURDIEU Pierre, 2000. *Les structures sociales de l'économie*, Seuil, Paris

BROWN Alison, LYONS Michal et DANKOCO Ibrahima, 2010. « Street traders and the emerging spaces for urban voice and citizenship in African cities », in *Urban Studies*, Vol. 47, N°3, pp. 666-683

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT), 1972. *Employment, Incomes and Equality: A Strategy for*

Increasing Productive Employment in Kenya, International Labour Office, Geneva

CANTENS Thomas, 2012. *L'État fiscal en Afrique. Administration, bureaucratie et gouvernement de l'impôt*, Karthala, Paris

CHEN Martha, 2007. « Rethinking the Informal Economy: Linkages with the Formal Economy and the Formal Regulatory Environment », in *DESA Working Paper*, N°46, United Nations, New York

CHEN Martha, 2012. « The Informal Economy: Definitions, Theories and Policies », in *WIEGO Working Paper*, N°1, Cambridge

FLIGSTEIN Neil, 2001. *The Architecture of Markets: An Economic Sociology of Twenty-First-Century Capitalist Societies*, Princeton University Press, Princeton

FUSULIER Bernard, 2008. « Transaction sociale et analyse de l'action publique », in *Recherches sociologiques et anthropologiques*, Vol. 39, N°1, pp. 29-45

GRANOVETTER Mark, 1985. « Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness », in *American Journal of Sociology*, Vol. 91, N°3, pp. 481-510

HART Keith, 1973. « Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana », in *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 11, N°1, pp. 61-89

MEAGHER Kate, 2010. *Identity Economics: Social Networks and the Informal Economy in Nigeria*, James Currey, Oxford

MEAGHER Kate, 2013. « Unlocking the Informal Economy: A Literature Review on Linkages Between Formal and Informal Economies in Developing Countries », in *Women in Informal*

Employment Globalizing and Organizing (WIEGO) Working Paper, N°27

MITULLAH Winnie, 2003. *Street Trade in Kenya: The Contribution of Research in Policy Dialogue and Response*, Institute for Development Studies, Nairobi

PORTES Alejandro et CASTELLS Manuel, 1989. « World Underneath: The Origins, Dynamics and Effects of the Informal Economy », In : A. PORTES, M. CASTELLS et L. A. BENTON (eds.), *The Informal Economy: Studies in Advanced and Less Developed Countries*, Johns Hopkins University Press, Baltimore, pp. 11-37

RÉMY Jean, 1975. « Transaction sociale et changement social », in *Revue française de sociologie*, Vol. 16, N°1, pp. 31-50

RÉMY Jean, 1981. *La transaction sociale*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles

RÉMY Jean (dir.), 2020. *La transaction sociale*, Érès, Toulouse

ROEVER Sally, 2014. « Informal Economy Monitoring Study Sector Report: Street Vendors », WIEGO, Cambridge

ROEVER Sally, 2016. « Informal Economy Monitoring Study: Street Vendors », WIEGO, Cambridge

ROITMAN Janet, 2005. *Fiscal Disobedience: An Anthropology of Economic Regulation in Central Africa*, Princeton University Press, Princeton

SERVAIS Émile, 2013. « Médiations, transactions sociales et régulation locale », in *Pensée plurielle*, N°34, pp. 55-70